

## Qu'est-ce qu'une politique publique favorable à la santé?

### Sources

Lemieux V (2002) **L'étude des politiques publiques, les acteurs et leur pouvoir**. 2<sup>e</sup> édition. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 195 p.

Gagnon F et Rochon J (2005) **Notes de cours Politiques publiques et santé**.

Les politiques publiques sont, selon Lemieux :

« [...] faites d'activités orientées vers la solution des problèmes publics dans l'environnement par des acteurs politiques dont les relations sont structurées, le tout évoluant dans le temps. »

Selon Gagnon et Rochon (2005), les politiques publiques favorables à la santé se différencient des autres politiques par le fait qu'elles tiennent compte de l'importance des déterminants de la santé dans le processus de prise de décision et leur mise en œuvre.

Lors de la deuxième conférence internationale sur la promotion de la santé (1988), il a été dit au sujet des politiques publiques favorables à la santé :

« Healthy public policy is characterized by an explicit concern for health and equity in all areas of policy and by an accountability for health impact. The main aim of health public policy is to create a supportive environment to enable people to lead healthy lives. [...] In the pursuit of healthy public policy, government sectors concerned with agriculture, trade, education, industry, and communications need to take into account health as an essential factor when formulating a policy. These sectors should be accountable for the health consequences of their policy decisions. They should pay as much attention to health as to economic considerations. »

Ce qui veut dire que les politiques publiques favorables à la santé ne relèvent pas uniquement du ministère responsable de la santé, mais bien de toutes les organisations pouvant influencer sur la santé de la population.

Marie-Pierre Arsenault et Guy Thibault